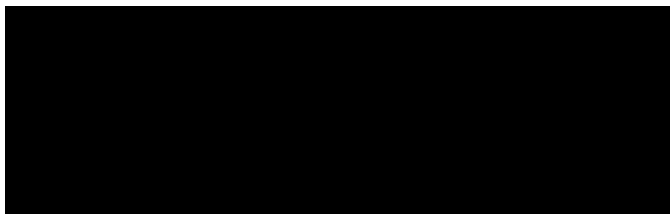


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 juillet 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.136



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 4 juillet dernier par laquelle vous visez à obtenir les renseignements suivants :

«


- le nombre total d'heures de services requis en matière de soutien à domicile consigné dans l'Outil d'évaluation multiclientèle (OEMC) – AS-754 pour les années 2021-2022 et 2022-2023 pour les usagers ayant une déficience physique, une incapacité intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (DP, DI et TSA) – et quel est le nombre total d'heures de services de soutien à domicile dispensés aux mêmes usagers pour ces deux années (les données doivent être ventilées par catégorie d'usagers – DP, DI et TSA);
- pour chaque établissement qui gère le programme de soutien aux familles pour les proches des personnes ayant une déficience physique, une incapacité intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, pour les années financières 2021-2022 et 2022-2023, le nombre d'usagers pour lesquels l'aide financière a été accordée, le montant moyen de l'aide financière accordée, le montant moyen d'aide financière réellement utilisée et l'amplitude de l'aide accordée (ex. : entre 100 \$ et 3000 \$). » (sic).

... 2

En réponse à votre demande, nous vous transmettons, sous l'onglet 1, deux tableaux détenus au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Cependant, nous vous informons que pour le volet soutien à domicile, le MSSS ne détient pas les informations concernant les heures requises et que pour le volet programme de soutien aux familles, seules les données pour l'année 2021-2022 sont disponibles.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Caroline Dumont

p. j. 2